

PLAN DE RELANCE SOCIALE
NOUVELLES MESURES D'URGENCE

**LE DÉPARTEMENT
DU CALVADOS**
ENGAGE

**10 MILLIONS
D'EUROS**

POUR AIDER
**LES CALVADOSIENS
EN DIFFICULTÉ**

CONTACT PRESSE
presse@calvados.fr

Marianne Fresnais
02 31 57 11 20
06 98 96 05 45

Honorine Charroux
02 31 57 11 21
07 61 75 57 07

calvados.fr
f t i n v

Calvados

LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

- **Le Département du Calvados solidaire face à la 2^e vague de COVID-19** p. 3
De nouvelles mesures sociales d'urgence
- **Soutien aux actifs en situation de fragilité** p. 4
"Chèques solidaires Calvados"
- **Soutien aux personnes très modestes, précaires et en voie d'insertion** p. 5
- **Soutien renforcé aux collégiens boursiers** p. 6
- **Soutien aux personnes âgées et handicapées vieillissantes** p. 7
- **Soutien au secteur de la protection de l'enfance et à la jeunesse** p. 8

LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS SOLIDAIRE FACE À LA DEUXIÈME VAGUE DE COVID-19 : DE NOUVELLES MESURES D'URGENCE

Depuis mars dernier, lors de la première vague de la crise sanitaire, le Département du Calvados s'est mobilisé pour assurer la continuité des services publics essentiels, protéger et accompagner les plus fragiles puis prendre une part active au plan de relance national. Familles touchées par la précarité, personnes âgées, associations d'aide alimentaire, jeunes... il entend aujourd'hui poursuivre sa mobilisation en proximité des Calvadosiens qui subissent de plein fouet la deuxième vague.

Avec la mise en place du second confinement et ses impacts sur la population, le Département souhaite lancer de nouvelles mesures d'urgence pour soutenir les Calvadosiens : des réponses concrètes pour amortir les conséquences d'une crise sans précédent, faire face à des situations de grande détresse et au risque d'effondrement social. Ces mesures seront soumises à l'approbation de l'assemblée départementale lors de la session qui se déroulera lundi 23 novembre 2020. **Elles devraient mobiliser près de 10 M€.**

UN RISQUE D'EFFONDREMENT SOCIAL

- 2 à 2,5 millions de salariés (équivalent ETP) en chômage partiel (nov 2020)
- 800 000 emplois détruits en 2020 et un taux de chômage qui pourrait atteindre 11% au 1er semestre 2021
(Source Banque de France)
- Augmentation de 45% des demandeurs d'aide alimentaire en 2020
(Source Secours Populaire)
- 300 000 SDF / 2 fois plus qu'en 2012
(Source Fondation Abbé Pierre)
- Augmentation de 30% des longues maladies en 2020 avec des pathologies principalement liées à la santé mentale (Source Malakoff Médéric Mutuelle)

LES MESURES DÉJÀ PRISES PAR LE DÉPARTEMENT

- Une prestation sociale exceptionnelle de 567 € dédiée aux travailleurs non-salariés
- Une allocation d'insertion de 250 € pour les jeunes diplômés du Calvados
- Une bourse autonomie de 800 € pour les jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance
- Un doublement des aides aux associations de lutte contre la pauvreté
- Une prime exceptionnelle aux assistants familiaux et aux professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Un renforcement des dispositifs d'insertion
- La création, avec l'Etat, de "pass" pour renforcer l'inclusion numérique
- 500 000 € pour aider les associations sportives et culturelles
- Un bon de 40 € pour les 6-17 ans pour la pratique des sports de nature
- Financement de 130 kits sanitaires et plus de 200 tonnes de granules pour les centres équestres

SOUTIEN AUX ACTIFS EN SITUATION DE FRAGILITÉ

1

Chèques solidaires Calvados de 400 €

5 M€

> **Une aide d'urgence pour soutenir le pouvoir d'achat des personnes en activité** fragilisées par la crise sous forme d'un chéquier de 400 € (16 chèques de 25 €) utilisable pour les dépenses alimentaires, les produits d'hygiène, les produits de première nécessité et les dépenses de carburant.

> **Pour les salariés modestes et intermédiaires** (chômage partiel non compensé, pertes de revenus) **et les travailleurs non-salariés et apparentés** (indépendants, exploitants agricoles, commerçants, chefs d'entreprises) ne pouvant tirer un bénéfice suffisant de leur activité : **potentiellement, 28 000 personnes.**

> **Dispositif ouvert du 24 novembre au 24 décembre**

- Via le service en ligne disponible sur calvados.fr
- Une ligne téléphonique unique : 02 14 47 57 14

> **L'envoi du chéquier sera réalisé sous 15 jours**

> **Les chèques sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2022**

> **Pièces justificatives :**

- Pour les salariés du secteur privé en chômage partiel
 - Avis d'imposition
 - Dernier bulletin de salaire
 - Déclaration sur l'honneur d'être en situation de chômage partiel non compensé par l'Etat ou l'employeur ou d'accuser une baisse de revenus d'au moins 16%
 - Profession et nom de l'employeur
- Pour les travailleurs non-salariés ou apparentés
 - Raison sociale de l'entreprise, numéro de SIRET, copie de KBIS, nombre de salariés
 - Déclaration sur l'honneur d'accuser une baisse d'au moins 16% de sa rémunération

> **Des contrôles a posteriori sur échantillonnage**

COUP DE POUCE

TRAVAILLEURS SALARIÉS OU NON-SALARIÉS EN DIFFICULTÉ*

bénéficiez d'une aide de **400€** avec les **CHÈQUES SOLIDAIRES CALVADOS**

Une aide exceptionnelle dédiée aux actifs (salariés ou non) touchés par une baisse de revenus générée par la crise sanitaire (chômage partiel non compensé, perte de revenus...).

> Pour en bénéficier rendez-vous sur calvados.fr avant le 24 décembre 2020

* Voir conditions d'éligibilité au dos.

VOTRE QUOTIDIEN SERA TOUJOURS LE NÔTRE.

Calvados
calvados.fr
LE DÉPARTEMENT

SOUTIEN AUX PERSONNES TRÈS MODESTES, PRÉCAIRES ET EN VOIE D'INSERTION

Dispositifs nouveaux à mettre en œuvre, manque de ressources, difficulté à reconstituer leurs stocks, bénévoles moins disponibles... après un doublement de ses aides en septembre dernier, le Département du Calvados renforce à nouveau très fortement son soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, afin de les aider à faire face à la crise et à l'intensification de leurs missions.

2

Les actions menées par les associations auprès des plus démunis

550 000 €

- > La **prise en charge totale de projets identifiés** par les grandes associations de lutte contre la pauvreté traditionnellement soutenues par le Département : Banques alimentaire, Secours populaire du Calvados, AAPI (association d'aide aux personnes isolées), Restos du cœur.
- > Pour l'achat de denrées alimentaires, barnums, chambres froides, véhicules et espaces de stockages.
- > Le Département va également augmenter ses crédits destinés à **accompagner les associations dans leur trésorerie**, pour faire face aux difficultés et aux pertes de recettes qu'elles subissent dans le contexte de la crise sanitaire.

3

2 000 chèquiers solidaires Calvados

800 000 €

- > **1250 chèquiers solidaires Calvados** confiés aux associations de lutte contre la pauvreté pour toucher les publics en grande précarité, notamment des bénéficiaires des minima sociaux, en complément des actions menées au sein des circonscriptions d'action sociale et des CCAS.
- > Des chèquiers de 400 € (16 chèques de 25 €) utilisables pour les dépenses alimentaires, les produits d'hygiène, les produits de première nécessité et les dépenses de carburant.
- > **750 chèquiers solidaires Calvados supplémentaires** pour abonder les fonds de secours des circonscriptions d'action sociale

SOUTIEN AUX COLLÉGIENS BOURSIERS

4

Une majoration des bourses
de 50 %

1 546 000 €

- > 7 733 élèves boursiers en 2019-2020, soit 23,3 % des collégiens calvadosiens ;
- > Une **majoration exceptionnelle de chaque bourse** d'enseignement quel que soit son taux de 50 %.
- > Un **versement rapide et anticipé** sur le mois de décembre directement aux établissements (et non en deux fois en décembre puis février comme c'est habituellement l'usage).
- > Des majorations allant au minimum **de 58 €** (pour un collégien externe relevant du taux 1), **à un maximum de 184 €** (pour un collégien interne relevant du taux 3).
- > Une majoration qui se traduira par :
 - Une diminution des frais de cantine pour les taux les plus faibles ;
 - Un reversement aux familles pour les taux les plus élevés.
- > Dans tous les cas, une **diminution du reste à charge pour les familles sur la facture de restauration scolaire.**



AUX COLLÉGIENS BOURSIERS

LE DÉPARTEMENT AUGMENTE
**LE MONTANT DES BOURSES
D'ENSEIGNEMENT DE**

50%*

Une aide exceptionnelle pour soutenir
les familles calvadosiennes qui en ont le plus besoin.

* une diminution des frais de cantine pour les taux les plus faibles, un reversement aux familles pour les taux les plus élevés

7 733
élèves boursiers
en 2019-2020

23,3%
des collégiens
calvadosiens

Budget de l'aide
+ 1,5 M€

Plus d'infos sur calvados.fr

VOTRE QUOTIDIEN SERA TOUJOURS LE NÔTRE.



SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

5

Achat de tablettes pour les établissements

145 000 €

- > Achat de **290 tablettes** pour favoriser les communications numériques, rompre l'isolement et développer des activités thérapeutiques.
- > Jusqu'à 80 places, 2 tablettes par établissement pour personnes âgées et 1 tablette supplémentaire par tranche de 80 lits = 182 tablettes pour les EHPAD et USLD.
- > Jusqu'à 20 places, 1 tablette par établissement pour personnes handicapées et 1 tablette supplémentaire par tranche de 20 lits = 64 tablettes.
- > 1 tablette par résidence autonomie = 44 tablettes.

COUP DE POUCE
AUX PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

LE DÉPARTEMENT ACHÈTE AU PROFIT DES EHPAD ET STRUCTURES APPARENTÉES

290 TABLETTES NUMÉRIQUES

Une aide exceptionnelle pour favoriser les communications numériques, rompre l'isolement et développer des activités thérapeutiques

Budget de l'aide **+ 145 000 €** [Plus d'infos sur calvados.fr](http://calvados.fr)

VOTRE QUOTIDIEN SERA TOUJOURS LE NÔTRE.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

6

Favoriser l'accès à la téléassistance du Calvados

30 000 €

- > Le Département du Calvados agit pour permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de vivre à leur domicile dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité, grâce à la **téléassistance**, service d'écoute et d'assistance qui donne la possibilité d'appeler, à tout moment, pour demander de l'aide ou simplement pour parler.
- > En cette période de confinement, le Département souhaite faire bénéficier un maximum de personnes de ce dispositif et propose la **gratuité des 3 premiers mois à tout nouveau souscripteur**, des mois de décembre à février.
- > 1000 nouveaux bénéficiaires potentiels.

7

Complément au dispositif de primes "COVID-19"

185 000 €

- > Un **complément aux primes COVID-19** déjà fléchées en septembre dernier vers plusieurs catégories de personnels (plus de 4 000 personnes) des établissements sociaux et médico-sociaux, services d'aide à domicile et assistants familiaux ;
- > Deux nouvelles catégories de professionnels bénéficieront d'une prime de 500 € :
 - Les **170 accueillants familiaux** qui accueillent dans le Calvados 238 personnes âgées et/ou handicapées ;
 - **200 professionnels des résidences autonomie.**

SOUTIEN AU SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

8

Un renfort pour les assistants familiaux et les familles

160 000 €

> Le Département du Calvados va renforcer son recours aux professionnels de l'intervention sociale à domicile (TISF) à hauteur de 4 500 heures pour :

- Permettre aux assistants familiaux, pour lesquels des relais n'ont pas pu être organisés pendant le confinement, d'exercer leur droit de répit ;
- Accompagner à leur domicile des familles pour lesquelles le placement d'un enfant est en attente de mise en œuvre.

9

Un renfort pour 18-25 ans

50 000 €

> Le **fonds départemental d'aide aux jeunes** est destiné à apporter des secours pour faire face aux besoins urgents et essentiels des 18-25 ans, dans le cadre de leur insertion.

> Ce fonds va être abondé de 50 000 € pour répondre à l'augmentation des demandes de ces jeunes, très durement impactés par la crise économique.

> Par ailleurs, le **plafond d'intervention** individuel va passer **de 1 000 à 1 400 €** par an : ainsi, au cas par cas, des chèques solidaires Calvados pourront être alloués en fonction des besoins essentiels.

10

Un renfort pour les étudiants les plus en difficulté

200 000 €

> Pour aider les étudiants à faire face à la perte de leurs petits revenus à travers les jobs étudiants et les stages rémunérés, le Département va leur réserver 500 chèquiers "Accompagnement Solidaire Calvados" de 400 € pour leurs achats de première nécessité.

> Le CROUS, après une convention qui sera conclue dès décembre prochain, sera chargé de diffuser cette aide à ceux qui en ont le plus besoin.

A travers ce nouveau plan, le Département du Calvados engage 10 M€ supplémentaires pour faire face à la crise :

- L'ensemble de ces mesures engage une dépense de plus de 8,6 M€.
- Par ailleurs, une augmentation des dépenses imprévues, de l'ordre de 1,4 M€, est également portée au budget 2020. Cette marge supplémentaire permettra au Département du Calvados d'agir dynamiquement en décembre, si de nouveaux besoins impérieux se présentent ou pour abonder certains dispositifs existants.

SYNTHESE BUDGET MESURES D'URGENCES		
10 000 000 €		
CHEQUES SOLIDAIRE CALVADOS <i>15 000 chèquiers</i> 6 000 000 €		
Travailleurs salariés ou non salariés	12 500	5 000 000 €
Associations d'aides alimentaires	1250	500 000 €
CIRCO (dont fond d'aides aux jeunes)	750	300 000 €
Etudiants (via le Crous)	500	200 000 €
SOUTIEN AUX PLUS DEMUNIS VIA LES ASSOCIATIONS D'AIDES ALIMENTAIRES 539 500 €		
Besoins exprimés		252 800 €
Trésorerie		286 700 €
SOUTIEN AUX COLLEGIENS BOURSIERS (majoration + 50%) 1 546 000 €		
SOUTIEN AUX PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE 360 000 €		
Acquisition de 290 tablettes pour les établissements médico-sociaux		145 000 €
3 premiers mois de TELEASSISTANCE OFFERTS		30 000 €
PRIMES COVID 19 accueillants familiaux et personnels résidences autonomie		185 000 €
SOUTIEN A L'ENFANCE ET AUX JEUNES 210 000 €		
Interventions sociales à domicile (TISF)		160 000 €
Réhaussement plafon d'aide au jeunes		50 000 €
ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE DEPENSES IMPREVUES 1 344 500 €		

CONTACTS PRESSE

presse@calvados.fr

Marianne Fresnais Honorine Charroux

02 31 57 11 20

02 31 57 11 21

06 98 96 05 45

07 61 75 57 07